



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné, conformément aux dispositions de l'article 28, alinéa 1.0.1 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19), que la Ville de Rimouski a aliéné le bien ci-dessous mentionné autrement qu'à l'enchère ou par soumissions publiques.

BIEN(S) ALIÉNÉ(S)	DATE(S) DE L'ALIÉNATION	ACQUÉREUR(S)	PRIX	RÉSOLUTION(S)	NUMÉRO(S) INSCRIPTION
Lot 6 394 736 du cadastre du Québec	2022-12-01	9413-7452 Québec inc.	103 899,08 \$	2022-07-461	27 730 403

FAIT À RIMOUSKI, CE 18 JANVIER 2023

Le greffier,
Julien Rochefort-Girard, avocat